

DISPOSITIF OEPRE « OUVRIER L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS »



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ENSEIGNANTS

Céline BEAUGRAND
Marianne BOUZIANE
Marine DELPORTE
Stéphanie TORIS

1. Présentation du dispositif OEPRE

2. Avant le début de l'action :

- ⇒ Comment déposer un dossier de candidature ?
- ⇒ Qui peut assurer la formation ?
- ⇒ Comment informer les parents ?

3. Pendant l'action :

- ⇒ Comment évaluer les parents ?
- ⇒ Comment programmer et organiser les contenus ?
- ⇒ Où trouver des ressources et des activités ?

4. À l'issue de l'action :

- ⇒ Comment valoriser les parents ?
- ⇒ Quelles attentes en termes de bilan ?

ANNEXES :

- Annexe 1 : Proposition d'objectifs fonctionnels pour l'OEPRE
- Annexe 2 : Référentiel – Connaissance des valeurs de la République
- Annexe 3 : Contenus-clés en grammaire du niveau A1 au niveau B2
- Annexe 4 : Présentation des Ateliers Sociolinguistiques (ASL)
- Annexe 5 : Note sur l'alphabétisation
- Annexe 6 : Médiagraphie sélective

1. Présentation du dispositif OEPRE :

Créé en 2008, le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) a été déployé pour permettre aux publics de parents primo-arrivants étrangers ou immigrés d'origine extra communautaire* de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite à l'école en bénéficiant de formations prises en charge par l'État.

✓ Le public :

Cette action de formation est proposée sur la base du volontariat à tous les parents étrangers ayant un ou plusieurs enfants scolarisés en France. Les bénéficiaires prioritaires sont les parents étrangers allophones primo-arrivants non issus de l'Union Européenne (sur le territoire depuis moins de 5 ans) ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (financement par le Ministère de l'Intérieur). Mais le cofinancement par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis 2015 permet d'accueillir plus largement tous les parents qui le souhaitent.

✓ Les objectifs :

Améliorer les compétences des parents suivant trois axes d'apprentissage :

→ **L'acquisition du français** (comprendre, parler, lire et écrire) à tous les niveaux (de l'alphabétisation au perfectionnement), afin de permettre aux parents de comprendre les écrits sociaux et scolaires et de participer aux échanges relatifs à la scolarité de leurs enfants (réunion parents-profs, rendez-vous individuel, ...).

→ **La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents** afin de favoriser les relations école-parents afin de mieux suivre la scolarité de leur enfant et de s'inscrire dans une perspective de co-éducation.

→ **La connaissance des valeurs de la République** : il s'agit de permettre aux parents de comprendre la mise en œuvre dans la société des valeurs républicaines et de se les approprier dans les usages sociaux de la vie quotidienne en France.

✓ Les modalités :

Le dispositif OEPRE est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Les formations se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement d'une durée de 60 à 120 heures pour l'année scolaire considérée et pour chacun des groupes constitués.

✓ Pour aller plus loin :

- Eduscol : Présentation détaillée de l'action.

<https://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html>

- Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 MENESR - DGESCO B3-2 – INTÉRIEUR

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286

*Définition des primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale : cf. annexe 1 BO du 13-04-2017

2. Avant le début de l'action :

✓ Comment déposer un dossier de candidature ?

Pour ouvrir un dispositif OEPRE les établissements doivent remplir un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet envoyé par le Rectorat. Les dossiers sont examinés et sélectionnés par un COPIL départemental. Le dossier de candidature devra mettre en exergue notamment les critères suivants :

- « - la proportion de parents primo-arrivants, et de parents déjà inscrits à une session précédente
- la qualité des intervenants (discipline des enseignants volontaires, intervenants extérieurs...)
- la composition des groupes qui doivent réunir au minimum 12 personnes tout au long de l'année
- le nombre d'heures de formation (égal ou supérieur à 60 heures/ groupe)
- le programme de formation proposé. »¹

Au niveau régional, le pilotage est assuré par les représentants des ministères concernés (préfets ou Directions régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – pour le ministère de l'Intérieur, et rectorats, via les IA-Dasen, le Casnav, pour le ministère de l'Éducation nationale)

✓ Qui peut assurer la formation ?

Les formations OEPRE sont assurées majoritairement par des enseignants de l'Éducation Nationale. Les enseignants exerçant en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elève Allophone Arrivant) et/ou disposant de la certification complémentaire en FLS sont prioritairement ciblés en raison de leur compétence spécifique dans l'enseignement du FLS (Français Langue Seconde) mais elles peuvent également être dispensées par des professeurs de LV formés à la didactique des langues, des professeurs d'histoire-géographie, des enseignants formateurs de GRETA, ... Des interventions ponctuelles peuvent également être assurées par d'autres personnels (personnels de santé, personnels des REAAP, CPE, ...).

✓ Comment informer les parents ?

L'information des parents est assurée par les établissements porteur du dispositif avec l'appui des différents partenaires institutionnels et associatifs : directeurs des écoles primaires du secteur, services sociaux de mairie, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), association de parents d'élèves, associations locales, ...

Des documents-types dans différentes langues permettant d'informer les parents ont été édités par le Ministère. Ils sont disponibles sur le site du CASNAV de Lille : <https://casnav.site.ac-lille.fr/oepre-informer-les-parents/>

3. Pendant l'action de formation :

✓ Comment évaluer les parents ?

Avant le démarrage de l'action il est recommandé de procéder à une évaluation des parents afin de déterminer le niveau de maîtrise en français à l'oral et à l'écrit mais aussi les compétences en lecture-écriture (si possible en langue d'origine) afin de bien distinguer les parents qui ont été scolarisés dans leur pays d'origine et qui relèvent d'un apprentissage « classique » du FLE/FLS et les parents qui sont peu voire pas scolarisés antérieurement et pour lesquels un travail d'alphabétisation devra être mis en œuvre en plus du travail sur la langue orale. Cette évaluation permettra également de mieux cibler les ressources adaptées aux besoins des parents.

Le CASNAV de Paris propose des documents d'évaluation initiale et finale.

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1952071/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants?cid=p2_1649260

Les formateurs pourront également s'appuyer sur les outils de préparation au DILF et DELF qui proposent un large éventail d'activités à l'oral et à l'écrit pour tous les niveaux (A1.1 à B2).

¹ ANNEXE 1 – Circulaire Académique n° 2017-060 du 3-4-2017

✓ Comment programmer et organiser les contenus ?

En dehors des trois objectifs précédemment cités (langue française, valeurs et de la République et connaissance de l'école), il n'existe aucun programme ni référentiel qui déterminerait les contenus à enseigner dans ce type de formation. Il est toutefois recommandé de prévoir, au moins dans les grandes lignes, une programmation qui pourra être proposée aux parents et éventuellement adaptée en fonction de leurs besoins. Cette organisation est d'autant plus nécessaire quand la formation est assurée par plusieurs intervenants.

Pour aider les enseignants, le CASNAV de Lille propose en annexes des exemples de contenus et objectifs qui pourront être travaillés en langue française et en citoyenneté (ANNEXES 1, 2 et 3). Les ouvrages cités dans la médiagraphie (ANNEXE 6) comportent également des tableaux de contenus qui seront une aide précieuse.

✓ Où trouver des ressources et des activités ?

Il est recommandé de s'appuyer sur les nombreuses ressources qui existent en FLE et en FLS chez différents éditeurs de FLE (CLE International, Maison des langues, Hachette FLE, Didier) en ciblant prioritairement les supports destinés aux migrants (Voir médiagraphie – ANNEXE 6). Il convient également de bien distinguer le degré de maîtrise de la lecture/écriture en langue d'origine pour éviter de proposer à une personne illettrée ou analphabète dans sa langue d'origine des supports FLE souvent très denses sur le plan linguistique et très rapides dans la progression (Voir ANNEXE 3 : Note sur l'alphabétisation).

Le site *Eduscol* propose également des ressources élaborées par différents CASNAV en annexes : <https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>

Les enseignants pourront enfin s'appuyer avec profit sur la démarche ASL (Ateliers Socio- Linguistiques) mises en œuvre dans le cadre de la formation pour adultes. Une fiche annexe présente rapidement cette démarche accessible sur le site suivant : <http://aslweb.fr/> (ANNEXE 4). Le CASNAV de Créteil propose une mallette de ressources permettant de décliner cette démarche en école et au collège (disponible également sur le site d'*Eduscol*).



4. À l'issue de l'action de formation :

✓ Comment valoriser le travail des parents ?

Pour mettre en valeur le travail accompli par les parents et les progrès réalisés, l'établissement peut établir une attestation de suivi de formation. Un modèle est disponible en annexe de la circulaire :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/69/0/ensel979_annexe6_750690.pdf

Le document est un formulaire intitulé « OUVRIRE L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS ». Il est destiné à servir d'attestation de participation à la formation et de compétences acquises en langue française. Le formulaire contient des champs pour le nom usuel, le prénom, le lieu de naissance, le lieu de domicile, et le nombre d'heures de formation. Il y a également des cases à cocher pour indiquer si le parent a suivi la formation ou si les compétences linguistiques requises ont été atteintes. Le document mentionne que le dispositif est un programme national proposant aux parents étrangers allophones volontaires une formation autour de trois objectifs : la maîtrise de la langue française, la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française, et la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Le formulaire est à remplir par le directeur académique des services de l'éducation nationale et le formateur.

La circulaire ministérielle ne permet pas le financement d'une inscription à l'examen du DILF (Diplôme Initial en Langue Française) ou du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) pour les parents. Toutefois des solutions peuvent être trouvées au niveau local avec des partenaires afin financer tout ou partie de l'inscription.

Toutes les informations sur ce diplôme et les différents niveaux sont disponibles sur le site de France Education International :

<https://www.france-education-international.fr/diplome/delf-tout-public>

Le DILF s'adresse plus spécifiquement aux parents peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine :

<https://www.france-education-international.fr/diplome/dilf>

Quelles attentes en termes de bilan ?

À l'issue de la formation, l'établissement doit réaliser et transmettre un bilan de l'action. Ce bilan est à la fois quantitatif et qualitatif. Il est donc important que le porteur du projet et les enseignants intervenant dans le dispositif aient connaissance des éléments attendus afin de pouvoir les collecter en amont lors des cours.

Les éléments attendus dans le bilan sont accessibles en Annexe de la circulaire nationale dans le BO :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/15/70/7/ensel979_annexe7_750707.pdf

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ENSEIGNANTS

ANNEXES

- **Annexe 1** : Proposition d'objectifs fonctionnels pour l'OEPRE
- **Annexe 2** : Référentiel – Connaissance des valeurs de la République
- **Annexe 3** : Référentiel des contenus grammaticaux par niveau du CECRL
- **Annexe 4** : Présentation des Ateliers Socio-Linguistiques (ASL)
- **Annexe 5** : Note sur l'alphabétisation
- **Annexe 6** : Médiagraphie sélective

ANNEXE 1 – Livret d’accompagnement OEPRE

Propositions d’objectifs fonctionnels pour l’OEPRE

VIE PRIVÉE

I/ Tâches : Faire connaissance. Saluer, se présenter, présenter quelqu’un (un proche, sa famille...).

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none"> - Saluer de manière formelle/informelle - Parler de soi, des autres - Remplir un formulaire, une fiche d’inscription (restaurant scolaire, activités sportives, centre de loisir, demande de bourses...) 	<ul style="list-style-type: none"> - saluer/accueillir/prendre congé - le pays /la nationalité - la famille, l’âge, les professions - les nombres - les mots interrogatifs (« comment ? »...). - les liens de parenté 	<ul style="list-style-type: none"> - Je – tu/vous – Elle(s) – Il(s) - verbes : être, avoir, s’appeler, habiter, venir de... au présent. - Depuis, il y a, à, en. - Mon, ma, mes. <p><i>Phonologie</i> : u/ou ; on</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger, répondre à une invitation, un courriel, un SMS ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Différents types de courriers, messages (mails, SMS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation d’une question : qui, à qui, quand ? - Est-ce que ? - Questions ouvertes / fermées <p><i>Phonologie</i> : l’intonation</p>

VIE QUOTIDIENNE

I/ Exprimer une demande, Faire un achat

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Faire les courses (l'achat des fournitures scolaires, par exemple).- Connaître les différents types de commerces et les modes de paiement- Passer une commande- Comparer, calculer, faire un choix	<ul style="list-style-type: none">- formules de politesse « s'il vous plaît », « pardon », « excusez-moi »...- l'expression de la quantité – « moins que » - « plus que »- les chiffres et les nombres- les aliments	<ul style="list-style-type: none">- l'expression de la demande : « je voudrais, je souhaiterais, j'aimerais + infinitif » « combien ça coûte ? »/ « c'est combien ? »- les partitifs : du/ de la/ des- singulier/pluriel

II/ Se déplacer, se repérer dans l'espace

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Demander, indiquer son chemin.- Se repérer sur un plan, une carte- Expliquer un itinéraire- Prendre les transports en commun- Connaître et situer les grandes villes françaises, départements, régions.- La francophonie- Comprendre la signalétique des rues/routes (panneaux, logos...)- Lire un plan (métro), les horaires (train)	<ul style="list-style-type: none">- je cherche, je ne sais pas ...- les repères spatiaux (où, là-bas, ici, à droite, à gauche, tout droit, devant, derrière...),- les points cardinaux.- lire l'heure, donner/ demander l'heure.- les couleurs- les noms de lieu (un parc, une rue, un boulevard, un quartier...)	<ul style="list-style-type: none">- l'expression de la négation- verbes aller, prendre, continuer, tourner, ...- les prépositions de lieu- quel(s)/quelle(s)- les adjectifs numéraux ordinaux (la première rue...)- l'impératif

III/ Proposer, accepter un rendez-vous

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Donner/demander la date en France- Donner/demander l'heure- Utiliser les formules de politesse	<ul style="list-style-type: none">- les jours de la semaine- les mois- les horaires	<ul style="list-style-type: none">- l'expression de la demande : « je voudrais, je souhaiterais, j'aimerais + infinitif »- Où ?/Quand ?- accepter, refuser, proposer <p><i>Phonologie :</i> relations graphies/ phonies i/e les liaisons</p>

IV/ L'environnement immédiat

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Décrire son environnement- Chercher un logement- Lire/répondre à une annonce- Compléter un formulaire- Comprendre une facture, une quittance...	<ul style="list-style-type: none">- Le logement- Les pièces de la maison- Unités de mesure (m, m2...)- Le loyer, les charges...- Une facture/une quittance	<ul style="list-style-type: none">- Verbes de description au présent.- Habiter, vendre, acheter, louer, chercher...- Démonstratifs : Ce/ Cet/ Cette/ Ces

ADMINISTRATION

I/ Connaître et utiliser les documents administratifs.

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<p>Cf référentiel éducation civique</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaître le système social, le système de santé- Libeller une enveloppe- Répondre à un questionnaire	<ul style="list-style-type: none">- Les pièces administratives courantes : papiers d'identité, état civil- Pays/nationalité (nom/adjectif)	<ul style="list-style-type: none">- Adjectifs de nationalité- Avoir/être- Verbes (infinitif et 2^èPP Impératif présent): écrire, cocher, compléter, entourer, joindre...

II/ Communiquer avec l'établissement scolaire

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Solliciter un rendez-vous en fonction d'une demande (orientation, problème médical, - résultats scolaires, cantine...)- Lire un tableau à double entrées : un emploi du temps, un menu ...,- Utiliser un agenda- Correspondance scolaire : autorisations de sortie, demande de dispense, demande de rendez-vous, suivi des résultats...- Connaître le système éducatif français- L'orientation	<ul style="list-style-type: none">- les outils de communication (le carnet de liaison, le bulletin scolaire, l'ENT,...)- Le personnel de l'établissement.- Les disciplines...- les jours, les mois, le trimestre- Les appréciations- Le règlement	<ul style="list-style-type: none">- Vouloir/devoir- Il faut/il ne faut pas- On doit/ il est interdit de

TRAVAIL ET SANTÉ

I/ Chercher un travail, se renseigner sur une formation

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Lire une annonce- Comprendre les sigles : RSA, CDD, CDI...- Rédiger un CV- Parler de son parcours	<ul style="list-style-type: none">- L'expression du temps : hier, aujourd'hui, demain.- L'emploi : les professions, les formations- Les qualités, les défauts	<ul style="list-style-type: none">- Le passé composé/ l'imparfait- Savoir+ infinitif- Adjectifs (et noms des professions) : masculin/féminin- Les goûts : j'aime/ je n'aime pas/ je déteste...

II/ La visite médicale

Objectifs fonctionnels	Champs lexicaux	Compétences linguistiques
<ul style="list-style-type: none">- Se soigner en France- Décrire des symptômes- Connaître le système de santé	<ul style="list-style-type: none">- Les parties du corps- Les métiers de la santé- Les spécialistes- Les aliments- Le sport- Les sensations	<ul style="list-style-type: none">- Avoir besoin de...- Avoir mal + prépositions (à/ aux...)- Beaucoup, un peu, trop, assez

ANNEXE 2 – Livret d’accompagnement OEPRE Référentiel : Connaissance des valeurs de la République française

L’un des objectifs de l’OEPRE est :

- « la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française. Il s'agit de permettre aux parents de :
- s'approprier les valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité dont l'égalité entre les hommes et les femmes, la fraternité, la laïcité, le droit à l'instruction ;
 - comprendre et savoir se repérer dans les usages sociaux implicites du quotidien. Exemples : prise de rendez-vous, manières de s'adresser à l'autre, règles de politesse. »

(Cirulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 - MENESR - DGESCO B3-2 – INTÉRIEUR)

Ce référentiel est une synthèse d’un document conçu initialement dans le cadre de la formation civique de l’OFII :

« **Enseigner les valeurs de la France** dans le cadre du Français Langue d’Intégration, Secrétariat général à l’immigration et à l’intégration, Direction de l’accueil de l’intégration et de la citoyenneté »

Disponible en ligne : parol-grandest.fr/images/ouils_ressources/enseigner_les_valeurs.pdf

Il constitue un inventaire de notions qu’il est possible de travailler dans le cadre de l’OEPRE, **en privilégiant davantage les thèmes particulièrement liés à l’éducation et à la scolarisation (en bleu)**. Pour chaque thématique des **idées d’activités** sont proposées et les **textes de référence** sont cités. Ce document n’a pas valeur de programme mais vise à aider les enseignants à cibler des thématiques qui pourront être abordées dans la formation OEPRE par le biais d’échanges, de sorties, de découverte de documents authentiques (règlement, formulaire, ...), de visionnage de vidéo (Voir les vidéos sur Le Site TV notamment).

Texte de référence : « **Formation civique : valeurs et institutions de la République française**, Ministère de l’intérieur, Direction générale des étrangers en France, Direction de l’accueil, de l’accompagnement des étrangers et de la nationalité »

Principes, valeurs et usages de la société française	Animation, mise en œuvre	Références juridiques
La démocratie	<ul style="list-style-type: none"> - Citer des démocraties. <i>Les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, l'Argentine, l'Inde, l'Afrique du sud ...</i> - A quoi reconnaît-on une démocratie ? <i>Des élections libres et régulières, la liberté d'expression, le multipartisme, le jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs, le pouvoir du peuple, un système de représentation, des opinions différentes ...</i> - Citer des exemples vécus par les parents. 	
L'espace de la loi, traduction de la volonté générale	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les règles : le code de la route, les consignes de sécurité dans l'entreprise, le droit au séjour, les règles d'urbanisme, la loi pénale, les règlements sanitaires ... On peut commencer avec le règlement intérieur de la formation. - Le processus d'élaboration de la loi (projet et proposition de loi, vote de la loi, la publication, le pouvoir réglementaire ...), les codes (code civil, code pénal ...). Les différentes formes de la loi. La hiérarchie des normes (la Constitution, la loi, le règlement, les normes, la jurisprudence ...). Les lois européennes, les normes supranationales ... - Y a-t-il des lois illégales ? Commenter l'adage « nul ne peut ignorer la loi ». - Il faut insister sur le caractère écrit de notre droit. Beaucoup de migrants viennent de pays de droit oral ou coutumier. - La notion de contrat : le contrat de location, le contrat de travail ... - Les métiers du droit écrit : les juges, les notaires, les huissiers ... 	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 6 :</p> <p>« La Loi est l'expression de la volonté générale ».</p>
La séparation et l'équilibre des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Il est possible de provoquer un débat sur le rôle de la presse. - Discuter autour de l'indépendance de la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 16 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». - Constitution, articles 23 et 24 : « Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire (...) ». « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques (...) ».
Le droit de voter et d'être élu	<ul style="list-style-type: none"> - La pratique du vote doit être introduite dans les séances de formation, par exemple au début d'un cursus d'apprentissage, pour désigner le/la délégué(e) des apprenants. - Les gestes du vote : le vote est toujours individuel (un mari ne peut pas voter à la place de son épouse) urne, isolement, liste électorale, dépouillement, vote secret ou à main levée ... 	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 6 :</p> <p>« Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».</p> <p>Constitution de 1958, article 3 :</p>

		<p>« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ».</p>
Le respect des opinions	<p>- Provoquer un débat sur un thème d'actualité, puis commenter : les origines différentes, les arguments, les consensus, les discussions.</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), articles 10 et 11 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » [art. 10] « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. » [art. 11] Constitution de 1958, article 1er : « Elle respecte toutes les croyances ». Constitution de 1958, article 4 : « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation ».</p>
La France est une République	<p>- La notion d'indivisibilité de la République peut mériter un commentaire particulier (en référence aux organisations fédérales). - Un rappel historique apportera un éclairage supplémentaire : la construction progressive de la République et les modèles antérieures (république athénienne, république de Genève, constitution américaine ...).</p>	<p>Constitution de 1958, article 1er : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »</p>
La liberté	<p>- Les migrants qualifient souvent la France de pays des libertés. Il faut commenter cette expression. Certains considèrent même que la liberté y est trop grande et entraîne des abus (domaine de la publicité par exemple). En général, le sujet le plus sensible concerne les enfants.</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), articles 1, 2 et 4 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » [art 1er] « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. » [art 2] « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. » [art 4] Constitution de 1958, article 2 : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" ». Constitution de 1958, article 66 : « Nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi ».</p>
L'égalité	<p>- On peut évoquer les outils dont la France est dotée en la matière d'égalité (défenseur des droits).</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 1er : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. ».</p>

	- Insister sur les principes du concours à la fonction publique.	Constitution de 1958, articles 1er et 2 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » [art 1er] « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité". » [art 2]
La fraternité	Des trois versants de la trilogie républicaine, la fraternité demeure le plus délicat à expliquer, d'autant que ses concepteurs en avaient sans doute une idée assez différente de la nôtre. En règle générale, on l'assimile à la solidarité. C'est le versant « République sociale » de la Constitution, élaboré dans l'après-guerre. « Le droit commun n'est autre chose que la protection de tous rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle Fraternité. » Victor Hugo, La fraternité, Les misérables 1862. Les migrants évoquent souvent notre modèle de protection sociale, qui leur paraît exemplaire. Il constitue un élément déterminant d'adhésion aux valeurs de la France.	Préambule de la Constitution de 1946, 11ème alinéa : « [la Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Constitution de 1958, article 2 : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" ».
La laïcité	- La question de la laïcité dans l'espace du cours doit être explicite dès son introduction, afin de ne pas se trouver confronté à des demandes illégitimes, comme de disposer d'une salle de prière dans les locaux. - Il peut être nécessaire de faire un inventaire des religions présentes en France et d'insister sur les droits des non-croyants et des athées. - Si un point est fait sur la burqa, il faut expliquer que la loi l'interdit pour des questions de sécurité et d'identité et non pour des questions de religion.	Constitution de 1958, article 1er : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».
L'égalité des hommes et des femmes	C'est sur le terrain de l'égalité des hommes et des femmes que les difficultés de compréhension sont les plus grandes. Certains auditeurs considèrent le mariage forcé ou arrangé (dit « familial ») comme un droit. Les crimes d'honneur continuent d'être pratiqués dans plusieurs pays d'émigration. La question d'égalité des hommes et des femmes est cardinale, car elle repose sur le principe de l'individualisation des personnes. Elle est, en général, la première valeur enseignée. Le thème de l'autonomie des femmes peut être décliné de plusieurs manières. Concernant les femmes mariées, plusieurs notions doivent être mises en valeur : - le droit de disposer de son corps (d'avoir ou non un enfant, de prendre une contraception, de pratiquer un IVG, de choisir sa sexualité), - le droit de vivre avec qui l'on souhaite, de s'en séparer, - le droit de disposer de son salaire une fois les obligations familiales accomplies, - le droit d'ester en justice, - le droit de détenir un patrimoine et de le gérer, - le droit à l'intégrité physique et morale (absence de mutilation sexuelle, de violences sous toutes ses formes, droit à la santé).	Constitution de 1958, article 1er : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Préambule de la Constitution de 1946, 3ème alinéa : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

	Les formateurs doivent insister sur la notion de « respect mutuel dans le couple ».	
Le droit à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Insister sur la nécessité d'encourager les enfants dans leur scolarité. Les familles migrantes attendent souvent beaucoup de l'école. - On ne doit pas hésiter à évoquer le système de sanctions en cas de manquement à l'obligation de scolarité. Parler le cas échéant du soutien scolaire. 	<p>Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'Ecole, 23 avril 2005, article 2 :</p> <p>« Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».</p> <p>Préambule de la Constitution de 1946, 13ème alinéa :</p> <p>« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».</p>
Le devoir de défendre la Nation	<p>Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'Ecole, 23 avril 2005, article 2 :</p> <p>« Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».</p> <p>Préambule de la Constitution de 1946, 13ème alinéa :</p> <p>« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».</p>	<p>Code du service national, article L.111-1 :</p> <p>« Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation ».</p>
Le droit à une justice équitable	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure judiciaire, l'appel, la cassation, le rôle de l'avocat. Tribunal judiciaire – tribunal administratif. - Insister sur le droit de porter plainte. Les étrangers peuvent être confrontés à la justice administrative (par exemple, dans le cadre du droit au séjour). Décrire la procédure. 	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), articles 7, 8, 9 et 16 :</p> <p>« Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites » [art 7]</p> <p>« La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée » [art 8]</p> <p>« Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi » [art 9]</p> <p>« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution » [art 16]</p> <p>Constitution de 1958, article 64 :</p> <p>« Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire ».</p>
La protection de la propriété	<ul style="list-style-type: none"> - Il arrive que des postulants à la nationalité française soient ajournés pour dettes locatives. Il convient d'insister sur le fait que les logements sociaux sont aussi des propriétés. Commenter les droits et devoirs des locataires. - Les relations propriétaires-locataires, l'achat d'un bien, les actes notariés, le cadastre, le squat, les impayés de loyer, les expulsions locatives ... - Certains groupes s'installent sur des terrains qu'ils pensent abandonnés. Quel est l'état du droit ? Quelles conséquences ? 	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 17 :</p> <p>« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».</p>

<p>Le devoir de contribuer aux dépenses collectives</p>	<p>- Les différents impôts, directs, indirects, locaux ... Attention : certaines personnes, exonérées d'impôts sur le revenu, ont tendance à penser qu'elles ne sont pas concernées par le sujet. Evoquer le cas la TVA. - Les budgets, de l'Etat, des collectivités locales ... On peut montrer à partir d'un schéma la différence entre retraite par répartition et retraite par capitalisation.</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 13 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».</p>
<p>La libre entreprise</p>	<p>- Je souhaite créer mon entreprise. Que dois-je faire ? - Les étrangers sont très présents dans les associations où ils trouvent des espaces d'échange et d'épanouissement. On peut trouver des exemples parmi le public. - On peut inclure la liberté d'association, qui constitue l'une des grandes libertés de notre corpus juridique (loi de 1901).</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ».</p>
<p>Le respect du corps humain</p>	<p>Cette question n'est évidemment pas sans lien avec le statut de la femme (cf. par exemple, le sujet de la prostitution). On peut aussi évoquer le sujet des châtiments corporels, souvent abordé par les familles d'origine africaine (cf. les mutilations).</p>	<p>Préambule de la Constitution de 1946, alinéa 1er : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ». Décisions du Conseil Constitutionnel du 27 juillet 1994 : Principe de sauvegarde de la dignité de la personne humaine.</p>
<p>Le respect de la vie privée</p>	<p>On peut évoquer à l'occasion les règles issues de la loi « Informatique et Liberté » : - Les espaces protégés et leurs protections : le domicile, le véhicule ... - Les données personnelles et leurs protections : données médicales ... - Internet et ses utilisations.</p>	
<p>La liberté individuelle</p>	<p>- Comment et pourquoi prendre une assurance ? - Les différentes modalités de l'assurance.</p>	
<p>La protection des salariés</p>	<p>- Exposer les risques du travail au noir.</p>	<p>Préambule de la Constitution de 1946, alinéas 6, 7 et 8 : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix » [al 6] « Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent » [al 7] « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » [al 8]</p>
<p>La liberté de conscience et d'expression</p>	<p>- Ce droit, qui renvoie à la liberté individuelle, mais aussi à la laïcité, peut être illustré par toute une série de pratiques : liberté de la presse, liberté de culte ... - Les limites juridiques de la liberté d'expression sont connues : l'interdiction du racisme, de l'antisémitisme ...</p>	<p>Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 : Principe fondamental reconnu par les lois de la République.</p>

<p>Les règles de politesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ces deux exemples sont cités par des formateurs. La distinction tu/vous n'existe pas dans certaines langues mais est essentielle dans les rapports sociaux. Les règles de politesse constituent le premier niveau de l'instruction civique pour l'éducation nationale (écoles maternelles). - Parler à visage découvert constitue est une règle de politesse, telle qu'elle est pratiquée en France. - Le respect des horaires est une autre marque de politesse. Le formateur pourra appuyer sur ce point, notamment à l'occasion de la rédaction du règlement intérieur. - L'éducation des enfants doit refléter ces comportements, y compris à l'école. - Les règles de politesse dans les transports en commun, dans les commerces : parler sur un ton mesuré, attendre son tour ... 	
<p>Le respect de l'espace public et des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les logos et les sigles qui marquent l'espace public ou désignent les institutions (mairies, hôpital, police ...). - Insister sur le fait que les espaces publics n'appartiennent à personne mais à la communauté. Ne pas salir, ne pas jeter des papiers par terre, ne pas dégrader ... - Il est interdit d'uriner en ville, de laisser son chien salir le trottoir (parler du système de sanctions) - Qui paie les réparations des dégradations ? Comment est organisé le ramassage des ordures ? - Le propos peut s'étendre à la protection de la nature : la mer, les forêts ... 	
<p>La tolérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La question des minorités sexuelles constitue un véritable point de blocages, en particulier chez certains jeunes. - Expliquer l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre les discriminations (par exemple, la question des handicapés). Des migrants peuvent, en effet, avoir de la France une image négative véhiculée par quelques médias et considérer les Français comme racistes, il convient de contredire cette opinion. 	

L'inventaire de ces valeurs a été réalisé par un groupe de travail interministériel en 2010 et 2011.

Il a été validé par les ministères contributeurs (Intérieur, Défense, Education nationale) et les organismes associées (Haut Conseil de l'Intégration).

Il a servi de trame pour la rédaction, par le Haut conseil de l'intégration, de la charte des droits et devoirs du citoyen. Il a été amendé et complété par des professionnels de la formation.

ANNEXE 3 – Livret d’accompagnement OEPRE

Contenus clés en grammaire du niveau A1 au niveau B2

(à partir de *L'inventaire linguistique des contenus clés des niveaux du CECRL, Equals/CIEP, 2015, pp. 49-53²*)

	A1	A2	B1	B2
Les temps				
Présent de l'indicatif	verbes réguliers + usuels			
Présent progressif (<i>être en train de</i>)				
Futur proche (<i>je vais + infinitif</i>)				
Futur simple				
Futur antérieur				
Passé composé avec « avoir », avec « être »	quelques verbes			
Passé récent (<i>je viens de + infinitif</i>)				
Imparfait				
Alternance passé composé / imparfait				
Temps du passé dans le récit (présent / passé composé / imparfait)				
Plus-que-parfait				
L'infinitif et l'impératif				
Structures avec l'infinitif				
<i>Il faut / il ne faut pas + infinitif</i>				
Verbes modaux + infinitif	<i>devoir, pouvoir, vouloir</i>			
Infinitif passé				
Impératif	quelques verbes			
Le conditionnel				
Conditionnel de politesse (<i>je voudrais, j'aimerais, pourriez-vous</i>)				
Conditionnel présent				
Conditionnel (différents emplois : souhait, hypothèse, imaginaire,...)				
Conditionnel passé (formation et emplois)				
Le subjonctif				
<i>il faut / il ne faut pas + subjonctif</i> (verbes usuels)				
Subjonctif présent (formation)				
Subjonctif / indicatif (qq emplois : <i>j'aime / je crois / j'espère que</i>)				
Subjonctif (différents emplois)				
Le passif				
Passif (construction et emplois)				
Les participes				
Gérondif				
Participe présent et adjectif verbal				
Participe passé et accord		P.C. avec être	pronoms	exceptions
L'interrogation et l'exclamation				
<i>Qui est-ce ? / Qu'est-ce que c'est ?</i>				
Questionnement (S + V – <i>Est-ce que</i> + S + V / Interrogatifs + S + V)				
Interrogation : <i>qui, où, quand, comment, combien, quel, pourquoi, ...</i>				
Interrogation : <i>lequel</i>				
Exclamation : <i>quel ! que ! comme</i>				
La négation				
Négation (<i>ne... pas, ne... jamais, pas</i>)				
Négation (<i>ne... plus / personne / rien</i>)				
Négation (<i>ne... que / aucun, ni ... ni</i>)				
Le discours indirect				
Discours indirect au présent (<i>que / si</i>)				
Discours indirect au passé / concordance des temps				

² Pour une meilleure lisibilité, seuls les « contenus clés » ont été conservés, les « contenus moins clés » n'ont pas été reportés.

	A1	A2	B1	B2
Autres groupes de verbes				
Verbes pronominaux				
Verbes prépositionnels		<i>arrêter de, penser à</i>		<i>être obligé de</i>
L'hypothèse				
Hypothèses certaines (<i>si</i> + présent + présent/futur)				
Hypothèses incertaines (<i>si</i> + imparfait + conditionnel)				
Hypothèses non réalisées (<i>si</i> + plus-que-parfait + conditionnel passé)				
Le genre et le nombre				
Masculin / féminin				
Singulier / pluriel				
La nominalisation				
Nominalisation des verbes				
Les déterminants				
Articles définis et indéfinis				
Expressions de quantité (<i>moins 10%, à 10 km, ...</i>)				
Partitif (<i>un litre de X, une tranche de Y, ...</i>)				
Déterminants indéfinis				
Adjectifs possessifs et démonstratifs				
Adjectifs indéfinis (<i>tout / toute / tous / toutes</i>)				
Les adjectifs				
Place et accord de l'adjectif				
Comparaison				
Superlatif				
Les adverbes				
Adverbes de quantité	<i>un peu, beaucoup, pas de</i>	<i>assez, peu</i>	<i>environ, presque, ...</i>	
Adverbes d'intensité (<i>très, trop</i>)				
Adverbes de fréquence (<i>parfois, souvent, rarement, ...</i>)				
Adverbes de manière (<i> finalement, prudemment, ...</i>)				
Les pronoms				
Pronoms personnels sujets et toniques				
Pronoms compléments COD et COI				
Double pronominalisation				
Pronoms possessifs				
Pronoms démonstratifs	<i>ça</i>	<i>celui-ci, celle-là</i>		
Pronoms indéfinis				
<i>Il y a</i>				
ON : les trois valeurs (<i>nous, il, quelqu'un</i>)				
Les pronoms EN (quantité) et Y (lieu)			<i>vbs + à / vb + de</i>	
Pronoms relatifs simples		<i>qui / que / où</i>	<i>dont</i>	
Pronoms relatifs composés				
Mise en relief : <i>ce qui / ce que / ce dont, ...</i>				
Les présentatifs				
<i>C'est / ce sont / voilà / voici</i>				
L'espace et le temps				
Prépositions de lieu	<i>à, au, de, chez, avec, dans, ...</i>	<i>près de, au bord de, ...</i>	<i>par, en</i>	
Adverbes de lieu	<i>ici, là</i>	<i>en haut, là-bas, ...</i>		
Prépositions de temps	<i>à 7h, en 2015</i>	<i>pendant</i>		
Adverbes de temps	<i>maintenant, demain, bientôt</i>			
Indicateurs de temps	<i>dans, depuis, il y a</i>	<i>à partir de, dès, ...</i>	<i>la veille, vers, d'ici, dès que, ...</i>	

	A1	A2	B1	B2
Les relations logiques				
Opposition	<i>mais</i>	<i>mais</i>	<i>alors que, au contraire</i>	<i>en revanche, par contre, ependant,</i>
Condition				<i>à condition que, pourvu que</i>
But		<i>pour + inf</i>	<i>pour que, afin que, afin de</i>	<i>en vue de, dans le but de, ...</i>
Cause		<i>parce que, à cause de</i>	<i>car, comme, grâce à puisque, en effet, ...</i>	<i>en raison de, du fait de, ...</i>
Conséquence	<i>et, alors</i>	<i>donc, c'est pour ça</i>	<i>c'est pourquoi, par conséquent</i>	<i>en conséquence, si bien que, ainsi, ...</i>
Concession			<i>bien que, cependant, malgré, quand même</i>	<i>néanmoins, or, quoique, même si, ...</i>
Les connecteurs				
Articulateurs :	<i>et, ou</i>	<i>mais, alors, encore, en plus, et puis</i>	<i>aussi, également</i>	<i>en outre, de plus</i>
Articulateurs chronologiques (<i>tout d'abord, puis, ensuite, enfin, ...</i>)				
Articulateurs chronologiques de conclusion (<i> finalement, à la fin, ..</i>)				

ANNEXE 4 – Livret d’accompagnement OEPRE Présentation des Ateliers Socio-Linguistiques (ASL)

Synthèse réalisée à partir du site sur lequel tous les documents didactiques et pédagogiques en lien avec la démarche sont disponibles : <http://www.aslweb.fr/s/accueil/>

Qu’est-ce que les ASL ?

Il s’agit d’une action de formation spécifique, généralement à destination des adultes immigrés, qui s’inscrit dans le champ de l’intégration sociale. Elle est mise à place à une échelle locale.

Objectif des ASL : tendre vers l’autonomie et donc vers l’utilisation des espaces sociaux et culturels tels qu’ils existent dans la société française en facilitant la mobilité et l’usage de l’environnement immédiat (poste, banque, CAF, mairie, école, hôpital, médiathèque, musée, ...).

Les thématiques et les espaces sociaux et culturels sont répartis en quatre champs :

- Vie personnelle,
- Vie publique,
- Vie citoyenne et fonctionnement de la société,
- Vie culturelle.

Progression spiralaire en trois phases :

- **Phase de découverte** : faire acquérir les connaissances générales sur la fonction des espaces, leur mode de fonctionnement, leur localisation.
- **Phase d’exploration** : compléter les premières connaissances acquises : intervenants extérieurs, déplacement du groupe dans les espaces réels.
- **Phase d’appropriation** : mettre en scène des interactions avec les espaces explorés et préparer les personnes à explorer seule l’espace étudié.

Points forts de la démarche ASL :

- Prise en compte de la **réalité calendaire** (suit le cycle des événements de la société française) et les évolutions sociétales du moment où se déroule la formation.
- Démarche véritablement **actionnelle** qui considère l’apprenant avant tout comme un **acteur social**.
- Confrontation d’emblée des personnes à des **situations complexes** qu’elles apprennent à gérer.
- **Axée sur le sens** grâce à un travail sur les compétences langagières nécessaires aux interactions dans les espaces sociaux.
- Va et vient continu entre l’espace de formation et l’espace social réel.
- Prise en compte de la **dimension culturelle** qui dépasse une approche purement utilitariste.

ANNEXE 5 – Livret d’accompagnement OEPRE Note sur l’alphabétisation en FLS

Cette rubrique concerne les parents qui ont été très peu ou pas scolarisés dans leur pays d’origine et qui n’ont appris à lire dans aucune langue que ce soit. Il est essentiel de les différencier des parents qui, même grands débutants, ont déjà été scolarisés antérieurement. Seuls un entretien avec l’apprenant pour connaître son parcours scolaire et une évaluation initiale dans la langue d’origine (ou dans la langue de scolarisation du pays d’origine) permettent de déterminer la non maîtrise de tout système écrit. Ce public renvoie au niveau A1.1 du cadre européen.

LES DIFFICULTÉS LIÉES À L’ABSENCE DE SCOLARISATION

- Un apprenant non scolarisé antérieurement n’a jamais eu aucun enseignement disciplinaire dans un cadre scolaire et n’a appris ni à lire ni à écrire dans aucune langue que ce soit.
- Rien n’est acquis, rien n’est évident : les apprenants peuvent ignorer certains concepts ou certains savoirs que le formateur considère comme familiers ou évidents.
- L’étude de la langue dans le cadre d’une approche grammaticale FLE « classique » est inopérante avec des apprenants non scolarisés antérieurement. Le travail sur la langue (grammaire, vocabulaire, conjugaison, ...) doit se faire d’abord à l’oral et de manière inductive par le biais d’activités de manipulation (exercices structuraux, exercices de substitution, ...) en veillant à l’emploi de termes compréhensibles par tous. Tout le métalangage utilisé en cours (*nom, verbe, genre, pluriel, mot, syllabe, phrase, accorder, conjuguer, féminin, masculin, ...*) ne renvoie a priori à rien et les concepts doivent être construits en français.
- Le travail en production écrite se double nécessairement d’un apprentissage du geste graphique (trajectoires, formation des lettres, changement de plan, automatisation).
- Il faut s’assurer de la compréhension des consignes, même les plus simples. Celles-ci doivent faire l’objet d’un important travail méthodologique.
- Il est nécessaire de porter une attention particulière à la clarté de la langue : utilisation de supports contextualisés, importance du format du matériel et des supports (dans un texte : police entre 16 et 20, caractères sans empattements, accentuer l’espace blanc entourant le texte et entre les mots et les lettres, éviter l’interlignage simple, ...).
- Il faut veiller au développement de stratégies métacognitives en faisant réfléchir les apprenants sur leur façon d’apprendre.

PRINCIPES DE BASE

- **Accorder une place primordiale à l’oral :**

- Accorder un rôle central à l’oral : il est impossible d’apprendre à lire et à écrire une langue qu’on ne parle pas.
- Faire acquérir un minimum de compétences linguistiques (phonétiques, lexicales, syntaxiques et morphologiques) et communicationnelles à l’oral avant de démarrer l’apprentissage systématisé de la lecture/écriture (grammaire de l’oral).
- S’appuyer sur des situations de communication orale et des structures simples récurrentes.

- Travailler à partir de différentes unités linguistiques à l'oral (structures syntaxiques, mots, syllabes, phonèmes) comme point de départ à une analyse de la langue.
- **Adopter une perspective actionnelle :**
 - Considérer l'apprenant comme un acteur social qui agit dans un contexte réel (familier, social, culturel, familial) et qui est inscrit dans une démarche intégrative, même s'il est analphabète.
 - Prendre appui sur la pédagogie de projet.
 - Travailler sur des documents authentiques et des situations de communication réelles dans un contexte social en fonction d'un projet de lecture et/ou d'écriture et en lien avec l'oral.
 - Traiter d'emblée la complexité, y compris avec des niveaux débutants. Éviter les situations et activités réductrices ou simplifiées à l'extrême qui ne permettent pas de construire du sens.
- **Enseigner la lecture/écriture dans le cadre d'une démarche interactive :**
 - Éviter une démarche « traditionnelle » basée sur la copie et le déchiffrage dans le cadre d'une méthode exclusivement syllabique. L'entrée par le code est la moins accessible et la plus abstraite, contrairement aux représentations. Démarche inefficace vouée à l'échec qui ne conduira au mieux qu'à un déchiffrage laborieux et vide de sens.
 - Privilégier une approche globale et fonctionnelle en lien avec les besoins de l'apprenant.
 - En lecture comme en écriture, travailler sur des activités qui font sens en s'inscrivant dans une perspective actionnelle, y compris au cours des premières séances (copier une liste de courses, remplir un formulaire, ...).
 - Combiner une démarche analytique qui part des unités porteuses de sens (mots, phrases, textes) et une démarche synthétique qui part des unités minimales (sons et lettres).
 - Travailler dès le départ sur la reconnaissance des mots sans déchiffrage (reconnaissance globale) : mots très courants de la vie quotidienne (panneaux, pancartes, affichages, fléchages, ...) et mots outils très fréquents.
 - En production, accepter dans un premier temps un message intelligible mais qui respecte uniquement les règles de correspondances grapho-phonologiques (écriture phonétique) mais pas forcément les normes orthographiques et tendre progressivement vers une correction orthographique (pour les mots outils puis pour les mots les plus fréquents).
 - Travailler sur des compétences complexes en réception et en production en déchargeant les apprenants des processus de bas niveau (déchiffrage ou encodage) par le biais de la lecture à voix haute du formateur et de la dictée à l'expert.
- **Développer des compétences multiples :**
 - Mobiliser des savoirs et des savoir-faire multiples, notamment des compétences mathématiques et cognitives (savoirs de base) associées aux compétences langagières (utiliser un tableau à double entrée pour lire un horaire de bus, connaître l'heure courante et officielle pour prendre un rendez-vous, connaître les principales unités de mesure pour réaliser une recette de cuisine, ...).
 - Diversifier les objectifs d'apprentissage qui doivent être travaillés en interaction : pragmatiques, communicatifs, socioculturels, cognitifs, affectifs et linguistiques, sémiotiques.
 - Développer des compétences méta- (métadiscursives, métalinguistiques, métacognitives) en enseignant des stratégies de lecture variées, en manipulant la langue et en développant des compétences cognitives (classement, catégorisation, hiérarchisation, inférence, ...).
 - Utiliser les outils multimédias pour développer des compétences numériques (téléphone, écran tactile, tablette, smartphone) et favoriser une mise à distance qui permet de développer des compétences métalinguistiques.
 - Développer la confiance en soi et l'estime de soi qui font partie intégrante du processus d'apprentissage.

LES TROIS PHASES DU PROCESSUS D'ALPHABÉTISATION

(D'après H. Adami, *La formation linguistique des migrants*, Clé International, 2009)

Hervé Adami distingue trois grandes phases par lesquelles doivent passer tous les apprenants relevant d'un processus d'alphabétisation.

1. Pré-alphabétisation :

- Acculturation à l'écrit : identifier la nature et les fonctions (sociales, communicatives, pragmatiques, cognitives, sémiotiques) des différents documents écrits rencontrés dans l'environnement social, scolaire et professionnel.
- Analyse des documents écrits : contextes d'utilisation, types d'écrits, organisation graphique et scripturale (sens de lecture, conventions graphiques, typographie, complémentarité iconographique, ...)
- Développement des compétences orales : maîtrise du langage oral (compétences lexicales, morphosyntaxiques et phonétiques), conscience phonologique (identification et manipulation des unités sonores de la langue plus petites que le mot) en lien avec la phonétique.
- Compréhension des relations oral/écrit : principe alphabétique, écrit comme système graphique, conscience métalinguistique.

2. Alphabétisation :

- Enseignement/apprentissage systématisé de la lecture/écriture dans le cadre d'une progression logique et de démarches didactiques rigoureuses.
- Interactions étroites entre l'oral, la compréhension écrite et la production écrite dans une même démarche d'apprentissage en partant de la réalité écrite, c'est-à-dire des documents sociaux et scolaires auxquels les apprenants sont confrontés.
- Mise en place d'activités dans le cadre de démarches contextualisées (démarche actionnelle) : confrontation à des situations réelles et discursives variées, étude de corpus de documents authentiques en corrélation avec ces situations réelles de réception/production (annonces, interactions spontanées, dialogues, ...).
- Priorité absolue donnée au sens quelle que soit la démarche : chaque activité et exercice doit avoir du sens pour l'apprenant.
- Alternance d'un travail de mémorisation des formes linguistiques hyper fréquentes, d'un travail sur le code, en articulant avec l'analyse et l'apprentissage de l'oral.

3. Post-alphabétisation :

- Mise en place d'activités permettant aux apprenants d'exercer leurs compétences (renforcement, progression spiralaire).
- Développement des compétences et des outils qui favorisent l'autonomie et la poursuite des apprentissages après le temps limité d'apprentissage formel guidé.
- Travail sur le « apprendre à apprendre » en donnant les outils métalinguistiques (manipuler les unités linguistiques, repérer des formes/régularités, acquérir un minimum de métalangage) et en développant les stratégies métacognitives (importance des phases de verbalisation et d'explicitation).

EXEMPLE DE COMPÉTENCES A TRAVAILLER EN ALPHABÉTISATION

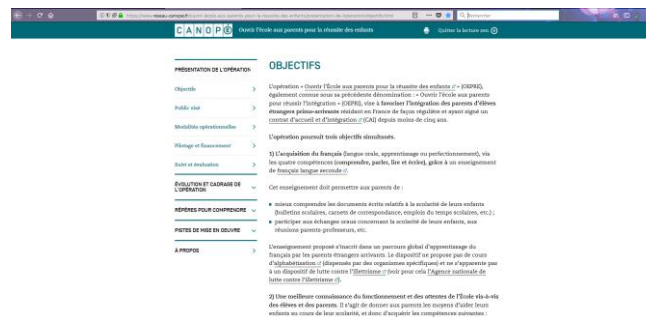
Oral	Lire	Écrire
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre la parole dans la classe à bon escient • Comprendre des instructions et des consignes simples • Comprendre des annonces, des messages, des documents enregistrés • Exprimer un besoin, une demande, un état, un sentiment, un souhait • Poser des questions • Expliquer ce qu'on a compris d'une leçon ou d'un document • Répondre à des questions en faisant des phrases • Participer à des échanges verbaux en classe en respectant les règles de communication • Dire de mémoire des textes en prose ou des poèmes courts 	<ul style="list-style-type: none"> • Se repérer dans l'espace graphique • Identifier différents documents sociaux (nature et fonction) • Maîtriser l'ensemble des correspondances graphèmes/phonèmes (déchiffrer) • Comprendre des informations chiffrées • Comprendre une question écrite • Comprendre des consignes simples • Comprendre des informations littérales dans un texte court et simple (descriptif, narratif, informatif) • Lire des documents authentiques fonctionnels : prospectus, facture, • Repérer des informations dans un document non linéaire (affiche, page internet, programme, liste, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le tracé des lettres dans différentes écritures (capitales d'imprimerie et cursive) • Copier un texte court de manière lisible en respectant les conventions (taille, forme, trajectoire) • Recopier correctement un texte court en respectant la présentation (code couleurs, souligner, centrer, aller à la ligne, passer des lignes, ...) • Maîtriser les correspondances phonèmes/graphèmes (écriture phonétique) • Répondre à une question écrite en faisant une phrase simple • Légender une image/un document par une phrase courte • Produire des messages informatifs simples • Rédiger des textes simples et courts sur des sujets familiers

ANNEXE 6 – Livret d’accompagnement OEPRE Médiagraphie sélective

❖ RESSOURCES EN LIGNE

● Dossier CANOPE consacré à l’OEPRE :

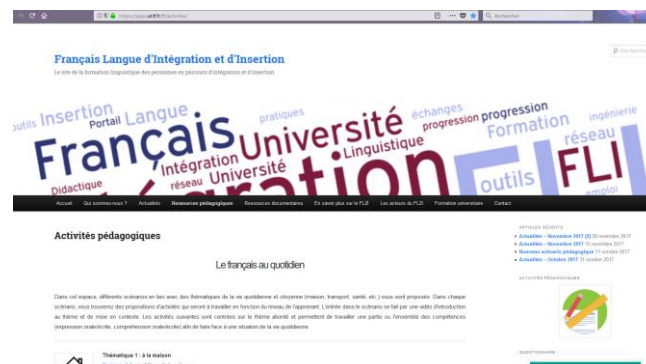
<https://www.reseau-canope.fr/ouvrir-lecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants/presentation-de-l-operation/objectifs.html>



● Portail dédié au Français Langue d’Intégration (FLI) de l’université de Lorraine :

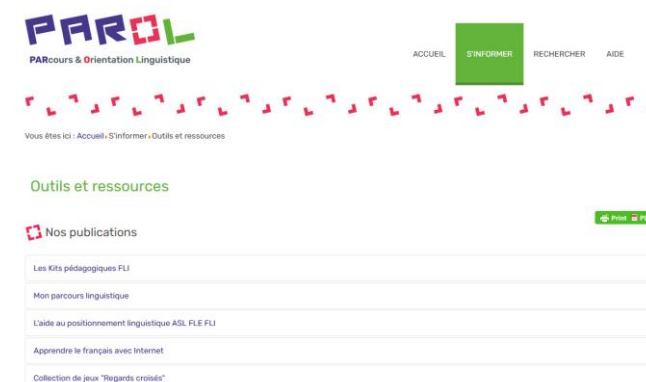
Propose des ressources pour la formation linguistique des migrants :

<https://apps.atilf.fr/fli/activites/>



● Site PAROL (Parcours et orientation linguistique) : Propose de nombreux outils et ressources pour la formation linguistique des migrants (Voir les Kits pédagogiques du CRAPT-CARRIL).

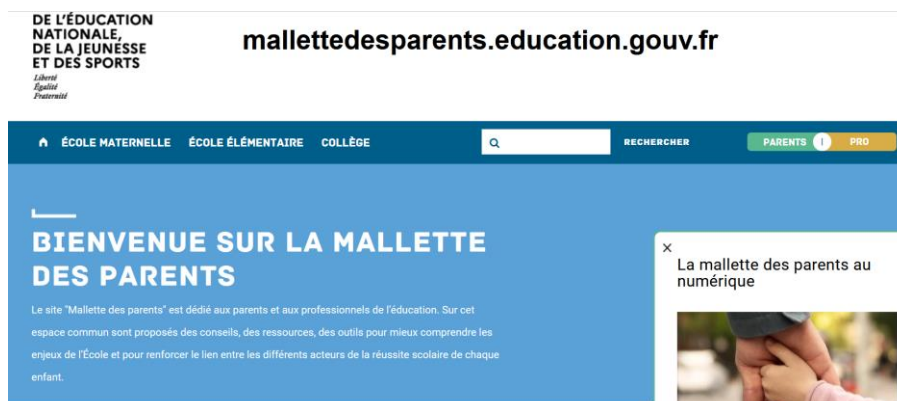
<https://parol-grandest.fr/index.php/informer/quelques-outils-du-crapr-carril>



- **ASLWEB** : Site dédié aux ateliers sociolinguistiques présentés dans le cours. Voir notamment la rubrique « Ressources » qui permet d'accéder à un grand nombre de documents authentiques.
<http://aslweb.fr/>



- **Mallettes des parents de l'ONISEP** : Mallette destinée à tous les parents d'enfants scolarisés à tous les niveaux qui comprend de nombreuses vidéos exploitables dans le cadre de l'OEPRE.
<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

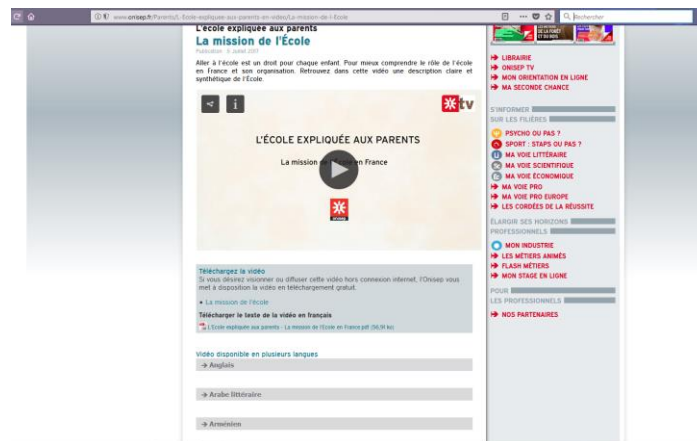


- **Mallettes ASL OEPRE du CASNAV de Créteil sur le site d'Eduscol** : Mallettes OEPRE 1^{er} et 2^d degrés créées par Dominique Levet, Marie Laparade qui proposent tous les outils nécessaires à la mise en œuvre de la démarche ASL dans le contexte scolaire.
cache.media.education.gouv.fr/file/15/69/0/ensel979_annexe6_750690.pdf



- **ONISEP - L'école expliquée aux parents en 9 langues** : Capsule vidéo présentant l'école aux parents dans 9 langues différentes (français, anglais, arabe littéraire, arménien, bambara, chinois cantonais, portugais, russe, tamoul, turc)

<http://www.onisep.fr/Parents/L-Ecole-expliquee-aux-parents-en-video/La-mission-de-l-Ecole>



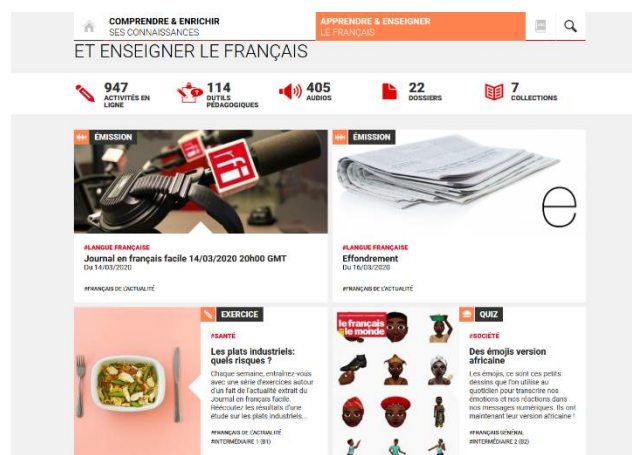
- **TV5Monde** : Ce site, qu'on ne présente plus, propose une rubrique spécifique pour les adultes migrants.

<http://enseigner.tv5monde.com/collection/ici-ensemble>



- **RFI Savoirs** : Site de RFI qui comprend une rubrique « apprendre et enseigner le français » avec des activités de compréhension réalisées à partir d'extraits d'émission et un journal en français facile. Voir notamment le cours audio bilingue « Les voisins du 12bis ».

<http://savoirs.rfi.fr/apprendre-enseigner>



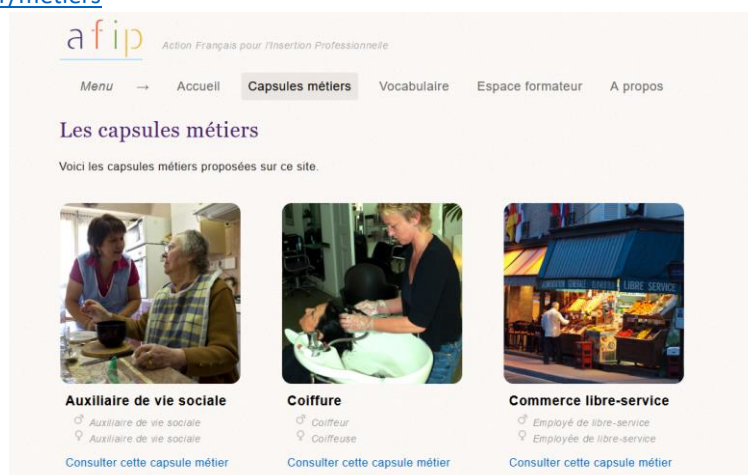
- **Alphalire** : Site dédié à l'apprentissage de la lecture avec une approche ascendante partant des plus petites unités linguistiques pour aller vers un travail sur la compréhension de phrases puis de textes avec des enregistrements audios qui permettent d'associer écrit et oral. Permet de proposer un travail différencié en ligne pour l'alphabétisation.
https://www.lepointdufle.net/apprendre_a_lire/index.htm



- **« Les mots de passe »** : Site associé à une méthode d'apprentissage des savoirs de base pour adultes migrants (lire, écrire, compter). En complément de la méthode proprement dite, vendue en ligne, le site propose une présentation des contenus, des vidéos et des activités en ligne répertoriées par niveaux et thématiques, en lien avec la méthode.
<https://www.lesmotsdepasse.fr/>

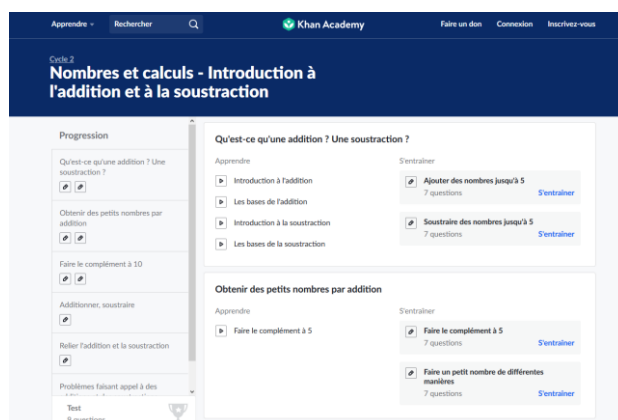


- **AFIP (action Français pour l'Insertion professionnelle)** : Site du GRETA de Puy en Velay qui propose des « capsules-métiers » pour découvrir le monde professionnel à base de vidéos sous-titrées avec le lexique associé et des activités de compréhension (fiches et exercices interactifs).
<http://afip.velay.greta.fr/metiers>



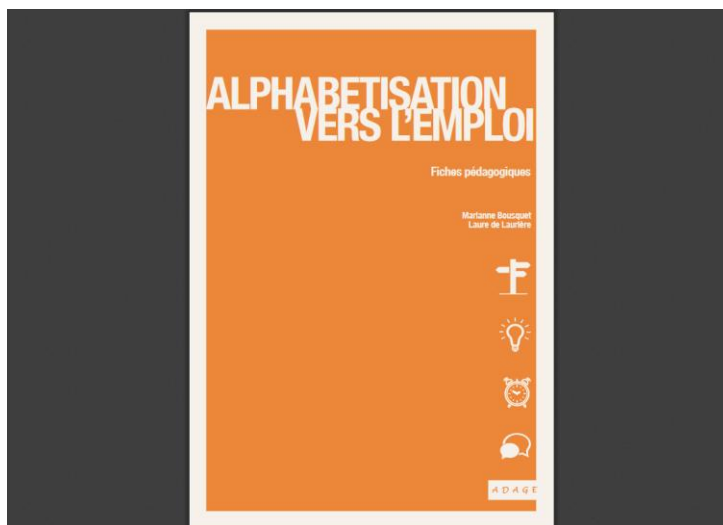
● **Khan Academy** : Site pour travailler les mathématiques. Il propose des cours de mathématiques du cycle 1 à la terminale. Des capsules vidéo présentent le cours puis des exercices d'application en ligne sont proposés. Site conçu pour un public scolaire mais qui peut convenir aussi pour un public adulte. Les apprenants ne sont pas obligés de créer un compte pour y accéder.

<https://fr.khanacademy.org/math/k-8-grades>



« **Alphabétisation vers l'emploi** » : Outil destiné à des formateurs proposant 11 séquences thématiques en lien avec l'insertion sociale et professionnelle à partir de documents authentiques.

https://www.programmealphab.org/newimages/outilsimprimables_adage.pdf



❖ AUTRES SITES

<https://www.podcastfrancaisfacile.com/>

Site dédié à l'apprentissage du français langue étrangère avec des documents audio ou vidéo.

<https://francaispouradultes.fr/>

Site compagnon des manuels d'apprentissage de la lecture-écriture « Alpha » et « Au boulot ». Propose des exercices en ligne, complémentaires à l'outil édité, qui peuvent être utilisés indépendamment.

<http://www.prononcer.net/progression>

Site pour travailler la prononciation en français à partir de vidéos avec une progression claire.

<http://merci.cle-international.com/>

Site compagnon du manuel de FLE « Merci ! » proposant des activités en ligne.

<http://tendances.cle-international.com/>

Site compagnon du manuel de FLE « Tendances » proposant des activités en ligne.

<http://www.euro-cordiale.lu/compro/index.html>

Site luxembourgeois pour travailler différentes compétences à l'oral et à l'écrit avec des jeunes et des adultes peu ou pas qualifiés. 122 fiches pédagogiques proposent des séquences détaillées pour travailler différents objectifs opérationnels en lien avec le monde professionnel répartis en 3 niveaux de difficulté.

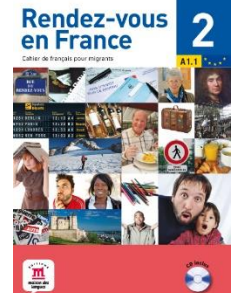
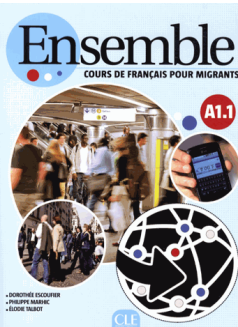

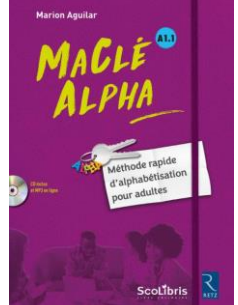
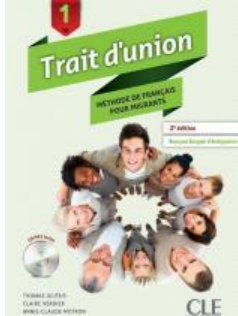
<https://app.divercities.eu/capsules/1797>

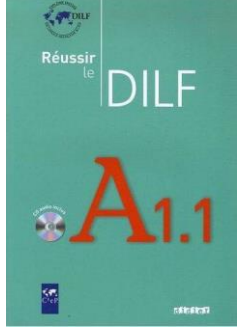
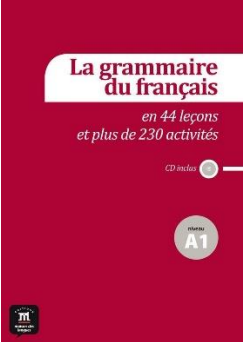
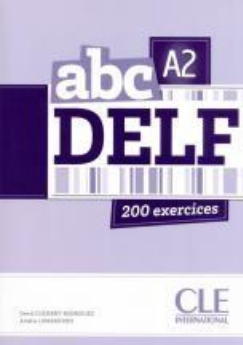
Site de l'institut français proposant des chansons contemporaines et leur exploitation pédagogique clé en main par niveau du CECRL.

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Site très complet du Ministère de l'Education Nationale pour se préparer à l'ASSR niveaux 1 et 2 avec la possibilité de sélectionner certaines thématiques dans deux rubriques complémentaires (« se préparer » / « se tester »).

❖ RESSOURCES ÉDITÉES

	<p>BARTHELEMY F., <i>Rendez-vous en France 1 et 2</i>, Maison des Langues, Paris, 2011. Très bon ouvrage conçu pour adultes migrants peu ou pas scolarisés antérieurement. Essentiellement basé sur l’oral.</p>
	<p>ESCOUFIER D., <i>Ensemble – Cours de français pour migrants</i>, Clé International, Paris, 2013. Bon ouvrage pour adultes migrants scolarisés mais débutants en français.</p>
	<p>ESCOUFIER D, MARHIC P., <i>L'école ouverte aux parents : livrets 1 et 2</i>, PUG, Grenoble, 2014. Ouvrage spécifique pour le dispositif OEPRE. Chaque thème est travaillé sur 4 niveaux différents pour mettre en place une différenciation selon le niveau linguistique des parents. Extraits consultables sur le site de l’éditeur : http://www.pug.fr/produit/1174/9782706121043/Lecole%20ouverte%20aux%20parents%20-%20Livret%201</p>
	<p>AGUILAR M., <i>MaClé ALPHA</i>, Retz/Scolibris, 2017 Excellent manuel pour travailler en alphabétisation avec un public allophone. Toutes les ressources complémentaires sont disponibles gratuitement sur le site de l’éditeur solidaire Scolibris : http://www.scolibris.fr/macle-alpha-scolibris-177.html Idéalement, il convient d’acheter un manuel pour permettre à chaque apprenant d’avoir son support personnel.</p>
	<p>CHARLIAC L., <i>Trait d'union - Méthode de français pour migrants</i>, Clé internationale, Paris, 2012 (2e édition) Manuel de FLS pour adultes migrants scolarisés débutant en français. Se décline dans une série d’outils complémentaires aux objectifs très divers (insertion professionnelle, préparation au DILF, alphabétisation, ...)</p>

	<p>TAGLIANTE C., <i>Réussir le DILF A1.1</i>, Didier, Paris, 2008.</p> <p>Ouvrage de préparation au DILF pour des adultes ayant un tout petit niveau scolaire et linguistique.</p>
	<p>GREGOIRE M., <i>La grammaire du français en 44 leçons et plus de 230 activités. Niveau A1</i>, Maison des langues, 2014</p> <p>Ouvrage qui propose un travail sur différents points de grammaire pour des adultes débutants. Différents niveaux existent dans la même collection.</p> <p>De nombreux ouvrages du même type existent chez tous les éditeurs FLE.</p>
	<p>LEMENT-RODRIGUEZ D., LOMBARDINI A., <i>ABC DELF A2</i>, Clé International, 2012.</p> <p>Ouvrage de préparation au DELF au niveau A2. Existe pour les niveaux A1.1 (DILF) A1, B1, B2. Tous les éditeurs FLE proposent ce type d'ouvrages.</p>

Pour les parents plus avancés, ayant un bon niveau scolaire, il est possible d'utiliser les différents manuels (niveaux A1/A2/B1/B2) ainsi que les ouvrages complémentaires (grammaire, vocabulaire, phonétique) proposés par les éditeurs en FLE :

Hachette FLE : Collection « En contexte »

Didier : Collection « 100% FLE »

Clé International : Collection « En dialogues », collection « Progressive)

<https://www.cle-international.com/>

<https://www.editionsdidier.com/fr/fle>

<https://www.emdl.fr/fle/>

<http://www.hachettefle.com/>

❖ RESSOURCES THÉORIQUES

ADAMI H., *La formation linguistique des migrants*, Clé International, Paris, 2009.

ADAMI H., *Enseigner le français aux adultes migrants*, Hachette FLE, Paris, 2020.

BEACCO J.-C., DE FERRARI M., LHOTE G., TAGLIANTE C., *Niveau A1.1 pour le français. Référentiel et certification (DILF) pour les premiers acquis en français*, Didier, Paris, 2005.

DE FERRARI Maria, EXTRAMIANA C., « Perspective actionnelle et didactique du français dit migrant », in *L'approche actionnelle dans l'enseignement des langues*, Maison des Langues, Paris, 2009, pp. 242-246.

KEYZER (De) D. (dir.), *Apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte : guide méthodologique et pratique*, Retz, Paris, 1999.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CASNAV de Lille :

Lycée Baggio
332 Boulevard d'Alsace
59000 Lille
03 28 38 96 30
ce.casnav@ac-lille.fr
Site : <http://casnav.ac-lille.fr/>

Le CASNAV de Lille dispose d'un fonds pédagogique qu'il est possible de venir consulter sur rendez-vous. Tous les ouvrages cités dans la bibliographie y figurent.

Le réseau Canopé dispose également d'un certain nombre d'ouvrages en FLE qu'il est possible d'emprunter.

Conseillères chargées du dossier OEPRE :

Céline BEAUGRAND : celine.beaugrand@ac-lille.fr

Marianne BOUZIANE : marianne.bouziane@ac-lille.fr